

ST

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ARRETE N° 131/2025

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

RUE DE TURENNE

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande écrite du 22 octobre 2025 de Monsieur Nafiz SAHIN, domicilié au 53 rue de Turenne, pour un ravalement de façade,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de tous les usagers et le bon déroulement de la pose d'un échafaudage,

DECIDE :

Article 1 : Du 30 octobre 2025 au 5 novembre 2025, la circulation sera interdite sur la partie comprise de la rue de Turenne située à l'arrière du 53 rue de Turenne.

Article 2 : Du 30 octobre 2025 au 5 novembre 2025, la vitesse est limitée à 30km/h aux abords de la zone de chantier, à hauteur du 53 rue de Turenne.

Article 3 : Du 30 octobre 2025 au 5 novembre 2025, la pose d'un échafaudage va occasionner une gêne au passage des piétons.

Article 4 : Les dispositifs de pré-signalisation et signalisation nécessaire à la mise en œuvre de cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par Monsieur Sahin. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

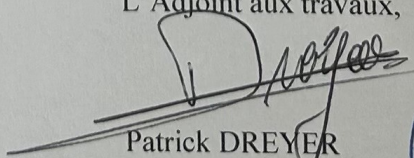
Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde-champêtre
- M. SAHIN
- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

Fait à Valdoie, Le 27 octobre 2025

L'Adjoint aux travaux,


Patrick DREYER

